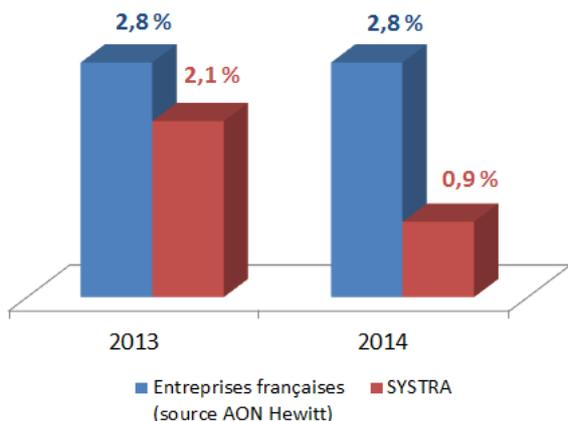


La lettre d'information de la CFDT SYSTRA

Salaires & primes : le grand scandale !

La Direction propose pour 2014 des augmentations de salaires de **0,9% en moyenne...** La CFDT dénonce avec force le cynisme de la Direction qui ose avancer une proposition aussi ridicule, en incohérence totale avec les chiffres pratiqués dans les autres entreprises françaises.

Déjà en 2013, avec des augmentations historiquement basses de 2,1% et un intéressement en baisse, les salariés de SYSTRA ont payé de leur poche **le prix de la fusion et du déménagement**. Avec sa proposition pour 2014, la Direction fait un pas de plus dans **la provocation !** Ce niveau d'augmentation ne compense **même pas l'inflation** (estimée à 1,5% par la BCE), sans parler de la **hausse de la TVA au 1er janvier !** Pourtant, compte-tenu des prix pratiqués à la cantine, la Direction a la preuve de l'inflation sous les yeux !



Pire, la Direction a annoncé en Comité d'Entreprise, et **sans la moindre concertation**, sa décision quant à l'harmonisation des parts variables (ou primes de résultat). Elle compte étendre à tous le système très opaque en vigueur chez « SYSTRA bleu »... tout en s'octroyant la possibilité de **réduire les parts variables** si les résultats financiers de l'entreprise ne sont pas conformes au budget annuel... établi unilatéralement par la Direction ! Problème, les systèmes en vigueur chez INEXIA et XELIS, que la Direction compte abroger, étaient bien plus avantageux. D'après nos estimations, **500 personnes** issues de ces deux entreprises verront leur part variable **chuter de plusieurs centaines d'euros**, voire même **divisée par deux !**

En effet, chez INEXIA la part variable pouvait aller jusqu'à 8% du salaire annuel brut et chez XELIS jusqu'à 6,66%... Désormais la Direction souhaite que **la grande majorité se contente de 4,16%** (soit 0,5 mois de salaire)... Inacceptable !



Ce sujet, ô combien sensible pour les salariés, aurait nécessité des négociations approfondies entre la Direction et les organisations syndicales avant toute prise de décision. Or le choix de **passer en force**, sans la moindre discussion préalable, témoigne une fois de plus de **l'absence totale de considération de la Direction pour le dialogue social** au sein de l'entreprise. La réalité des faits est bien éloignée du discours officiel sur la croissance et le développement... et la prétendue volonté de motiver les salariés.

Aussi, en lien avec les autres organisations syndicales, nous tentons actuellement d'obtenir de la Direction qu'elle revoie sa copie sur l'ensemble de ces sujets. Nous n'écartons pas la possibilité de faire appel à la **mobilisation des salariés de SYSTRA**.

1^{ère} bougie pour le blog de la CFDT

Le blog de la CFDT SYSTRA, référencé sur Google, a soufflé cet automne sa 1^{ère} bougie. En 1 an, le blog a reçu près de **1 500 visiteurs uniques**. Il répond donc à un réel besoin d'information sur l'actualité sociale de SYSTRA.

cfdt-systra.overblog.com

Pour rester au contact avec l'info, n'hésitez pas à **vous inscrire sur le blog**. Vous serez informés par mail lorsqu'un nouvel article est publié.

Inscrivez-vous sur le blog et restez informés : **cfdt-systra.overblog.com**

Harmonisation du temps de travail



Un nouvel accord temps de travail a été signé fin septembre par 3 syndicats, dont la Cfdt. Il entrera en vigueur au 1er janvier 2014.

Avec cet accord, chaque salarié de SYSTRA bénéficiera, sans distinction de statut, de :

- 28 jours de congés payés ;
- 12 jours de RTT / JTD ;
- 3 jours chômés imposés par la Direction ;
- La prise en charge par l'entreprise de la journée de solidarité (Lundi de Pentecôte),

A cela s'ajoutent les jours d'ancienneté prévus par la convention collective SYNTEC.

Cet accord correspond à une **harmonisation vers le haut** des règles en vigueur dans les entreprises d'origine. Il représente une **amélioration pour l'immense majorité** des salariés de SYSTRA, et un statu quo les autres.

Retrouvez sur le blog un comparatif entre les nouvelles dispositions et celles des entreprises d'origine : cfdt-systra.verblog.com

Risques psycho-sociaux : négociations



Des négociations sont (enfin !) ouvertes sur la **prévention des risques psycho-sociaux (RPS)**, afin de se conformer aux exigences

légales. Aujourd'hui, en effet, rien n'est fait ! La Cfdt défend les propositions suivantes :

- Etablir un **diagnostic exhaustif** de la situation actuelle via une grande enquête anonyme auprès de l'ensemble des salariés.
- **Fixer aux managers des objectifs** clairs en matière de prévention des RPS vis-à-vis des équipes qu'ils encadrent. Ces objectifs doivent être identifiés lors des entretiens annuels des managers, au même titre que leurs objectifs de chiffre d'affaires ou de marge
- Définir des **indicateurs adaptés** pour mesurer l'évolution de la situation dans l'entreprise.
- Définir un **calendrier précis** des **actions curatives et préventives** à mener et mettre en place une **instance de suivi**.

Retrouvez le détail de nos propositions sur les RPS : cfdt-systra.verblog.com

Repas en Province : itinérance

Suite à la mobilisation des salariés de Province et des représentants du personnel, la Direction a harmonisé le 1^{er} juillet **l'indemnité repas des salariés des agences**. Toutefois, la Direction a exclu, d'office et **sans concertation**, l'ensemble des salariés soumis au régime de grande itinérance. Or, ce statut revêt des réalités complexes et bien différentes.

La Cfdt a donc demandé à la Direction de **tenir compte de la situation réelle des salariés** dans l'application de cette mesure. En effet, un salarié qui n'est pas en déplacement et déjeune sur le site de son agence doit bénéficier de l'indemnité, comme tous les autres salariés !



Vos représentants Cfdt agissent !



« En tant que **délégués syndicaux**, nous sommes les représentants de la Cfdt au sein de SYSTRA. Nous sommes chargés de

négocier les accords d'entreprise avec la Direction. Sur ce point, l'année 2013 a été particulièrement chargée : harmonisation du temps de travail, insertion des travailleurs handicapés, moyens des représentants du personnel, etc. Et l'année 2014 s'annonce également dense. Outre les risques psycho-sociaux et les salaires, nous souhaitons notamment mettre sur la table le sujet du télétravail, que la Direction peine à mettre en place.

Lors de ces négociations la position de la Cfdt est simple : rester ferme sur la **défense des intérêts** des salariés tout en étant **constructifs**. Pour cela, la Cfdt formule des **propositions pragmatiques** dans un esprit de dialogue... même si nous regrettons que la Direction ne soit pas toujours dans cette logique.

Notre rôle de délégués syndicaux consiste également à **interpeller la Direction** sur tous les sujets qui nous paraissent importants pour défendre les salariés de SYSTRA.

Si vous souhaitez **vous investir dans la vie sociale de SYSTRA** n'hésitez pas à **rejoindre la Cfdt** ! Contactez-nous sur notre blog ! »

Brigitte Verchère et Yves Nikoué
Délégués syndicaux de la Cfdt SYSTRA